



## LOI PACTE : PRONONCEZ VOUS PUBLIQUEMENT POUR LA TRANSPARENCE DES ECARTS DE SALAIRES

Chère députée, cher député,

La transparence des écarts de salaires au sein des entreprises a suscité beaucoup d'attention dans le cadre des débats sur la loi PACTE. Oxfam milite pour qu'une transparence par quartile soit mise en œuvre et se réjouissait qu'un amendement soit discuté en ce sens dans la Commission spéciale de la loi PACTE.

Promesse du candidat Macron, la transparence sur les écarts de salaires permettrait de suivre correctement l'évolution des écarts de salaires et d'inciter les entreprises à les réduire. Déjà appliquée au Royaume-Uni et aux Etats-Unis, il est temps que la France suive le mouvement, d'autant que l'étude d'impact britannique estime le coût de sa mise en place minime pour les entreprises.

Alors que la discussion publique du projet de loi PACTE reprend ce mardi 25 septembre, Oxfam s'inquiète que l'amendement initial – la transparence des salaires par quartile - ait laissé place à un amendement vidé de son sens - la transparence sur la moyenne des salaires, une donnée par ailleurs déjà publique. Ce recul ne semble pas cohérent avec les déclarations du ministre de l'Economie et des Finances, Bruno Le Maire, lui-même, qui avait publiquement soutenu sur France 2 la transparence sur les niveaux de rémunération, dénonçant par là même les écarts excessifs de rémunérations en France qui tuent la cohésion sociale.

Notre organisation, mobilisée contre les inégalités et la pauvreté, vous lance aujourd'hui un appel pour que vous preniez publiquement position sur la transparence sur les écarts de salaires. Dans une démarche citoyenne et démocratique, nous vous demandons si vous êtes favorable à la déclaration suivante :

**« Je suis favorable, en tant que parlementaire, à la transparence sur les écarts de salaires par quartile qui consiste à demander aux entreprises de plus de 1 000 salariés de publier les écarts de rémunération par seuil de 25%\* dans leur rapport annuel. »**

J'ai publiquement lancé cet appel dans une interview dans *Les Echos*, le 19 septembre.

La seule rémunération moyenne de l'entreprise ne constitue pas une information suffisante afin de comprendre la distribution des rémunérations au sein d'une entreprise. Une divulgation de la rémunération médiane et des quartiles permet une analyse plus fine des écarts de rémunération et aurait un effet incitatif plus fort à les réduire.

Nous comptons sur votre mobilisation pour faire adopter la transparence des écarts de rémunération par quartile et tous pays.

**C'est une mesure de transparence, bénéfique pour l'ensemble des salarié.e.s et une première étape pour réduire les inégalités dans les entreprises.** Il s'agit simplement pour la France d'être au rendez-vous d'une économie plus juste.

Je vous remercie de nous envoyer votre réponse avant le 25 septembre 12h.

Nous sommes bien sûr et avec plaisir à votre disposition pour échanger sur le sujet.

Bien cordialement,

**Cécile Duflot,**  
Directrice générale d'Oxfam France

\*Par exemple sur une entreprise de 1 000 employés, on pourrait connaître le niveau de salaire au-dessous duquel se situent les 250 employés les moins bien payés, le niveau de salaire au-dessous duquel se trouvent les 500 employés les moins bien payés de cette entreprise, et enfin le niveau de salaire au-dessous duquel se situent les 750 employés les moins bien payés.